

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Groupe Mercator Transport

Interdit à Corporation Groupe Mercator Transport et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 3 septembre 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0266

Innovente Inc.

Interdit à Innovente Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 avril 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 3 septembre 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0267

6.5.2 Révocations d'interdiction

Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)

Révoque la décision 2012-FIIC-0154, prononcée le 20 juillet 2012, adressée à Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation), à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 28 août 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0251